

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 septembre 2013

CONSEIL NATIONAL CHARGÉ DU CONTRÔLE ET DE LA RÉGULATION DES NORMES
APPLICABLES AUX COLLECTIVITÉS LOCALES - (N° 658)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL43

présenté par
M. Dussopt, rapporteur

TITRE

Rédiger ainsi le titre de la proposition de loi :

« Proposition de loi portant création d'un conseil national d'évaluation des normes applicables aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Mise en conformité de l'intitulé de la proposition de loi avec l'appellation de l'organe consultatif retenue par le Sénat dans le dispositif.